



TARIF LOCATION DE MACHINES 2010*



SOMMAIRE

<u>Page 1</u>	• PAGE DE GARDE
<u>Page 2</u>	• SOMMAIRE
<u>Page 3</u>	• CONDITIONS GENERALES DE LOCATION
<u>Page 4</u>	• AEROTHERMES • EXTRACTEURS D' AIR
<u>Page 5</u>	• ASPIRATEURS
<u>Page 6</u>	• GROUPES ELECTROGENE
<u>Page 7</u>	• MALAXEURS • MELANGEURS
<u>Page 8</u>	• MONOBROSSES • PONCEUSES DE SOL 3 PLATEAUX • GRIGNOTEUSES BORDUREUSES
<u>Page 9</u>	• RABOTS
<u>Page 10</u>	• RAINUREUSES A BETON • SCIES DE SOL • MULTI-SCIES AVEC ASPIRATEUR
<u>Page 11</u>	• SURFACEUSES G 13YC • SURFACEUSES à MAIN 220V • SURFACEUSES DE SOL 380V
<u>Page 12 à 13</u>	• DECOLLEUSES DE REVETEMENT USAGE • BALAYEUSES MANUELLES • PROJETEUSES DE QUARTZ • MARTEAUX PERFORATEURS • HELICOPTERES DE SOL • PONCEUSES EXCENTRIQUE
<u>Page 14 à 16</u>	• CONSOMMABLES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION
10/2010
1 - PRÉAMBULE

L'opération de location ou d'achat d'accessoires et/ou consommables conclue par le client est régie par l'ensemble contractuel constitué des présentes conditions générales et des conditions particulières au recto. La signature des conditions particulières au recto entraîne acceptation sans réserve par le client de cet ensemble contractuel et renoncement par lui à ses propres conditions générales ou mentions particulières, quelles qu'elles soient, figurant dans ses papiers ou documents commerciaux ou dans ses bons de commandes. La modification de cet ensemble ne peut résulter après négociation, que d'un accord écrit stipulé au recto ou par avenant dûment signé par le loueur.

2 - PRIX / ACTUALISATION

Les prix de location et autres prestations sont les tarifs du loueur en vigueur à la date de signature des présentes et définis dans les conditions particulières, que le client déclare parfaitement connaître.

Leur acceptation sans réserve résulte de la signature des présentes.

3 - DURÉE DE LOCATION

A - La location prend effet à la date où le matériel est mis à disposition sur notre site pour se terminer à la date de remise en nos ateliers du matériel loué pendant nos heures d'ouverture. Ces dates sont mentionnées sur le contrat de location.

La durée de la location est décomptée suivant les jours calendaires, c'est-à-dire que les dimanches et jours fériés seront facturés.

B - Le locataire doit informer le loueur de la date de restitution du matériel par télécopie au moins 24 heures à l'avance.

C - Tout arrêt, quelle qu'en soit la cause, ne suspendra pas la location et ne donnera lieu à aucune déduction à quelque titre que ce soit.

D - A moins d'accord spécial et écrit liant le loueur au locataire, ce dernier peut restituer le matériel loué à tout moment, avant même l'échéance du contrat, mais sans pour autant prétendre à une quelconque réduction de prix.

E - Si le loueur est amené à constater que le matériel loué est utilisé à des travaux ne correspondant pas à une utilisation normale, convenable, ou peu soignée, il se réserve la possibilité d'exiger la restitution du matériel loué dans un délai de quarante huit heures à compter de l'envoi au locataire d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

F - En cas de renouvellement tacite des présentes, la location ne pourra prendre fin de la volonté du locataire qu'après indication par écrit au loueur (télécopie, lettre recommandée AR), de la date à laquelle le matériel pourra être ramené dans ses ateliers.

G - En cas d'annulation de la location par le locataire, le locataire est tenu de notifier l'annulation au loueur, par écrit, au moins 24 heures avant la date de mise à disposition ou de livraison prévue. A défaut, une journée de location est facturée par le loueur au locataire.

4 - TRANSPORT / LIVRAISON / MISE A DISPOSITION

La location du matériel s'entend «pris et rendu» en nos ateliers. Dans le cas où le transport du matériel, des accessoires et consommables est organisé, sur demande du locataire, par le loueur ou par un tiers choisi par lui :

- le coût de la prestation transports (aller et/ou retour) est facturé au locataire. Les livraisons s'effectuent aux dates convenues entre le loueur et le locataire. Le loueur n'encourt aucune responsabilité en cas de retard, la date de livraison n'étant convenue qu'à titre indicatif.
- le locataire demeure garant du matériel et le transport s'effectue à ses entiers frais, risques et périls.
- Tout matériel est réputé mis à la disposition du locataire en bon état de fonctionnement et muni de ses accessoires. Au cas où le locataire constaterait un dommage à la livraison du matériel, il doit l'indiquer sur les documents afférent aux transports (réserves) et en informer le loueur immédiatement par télécopie confirmée par lettre recommandée AR.

5 - CONDITIONS D'UTILISATION

Le locataire reconnaît que le loueur l'a informé des spécifications et performances techniques, du mode de fonctionnement, des conditions de stockage, d'utilisation et d'entretien du matériel, des consignes de sécurité afférentes à son utilisation et de toutes autres consignes particulières qu'il est nécessaire d'appliquer. Il déclare en avoir une parfaite connaissance. Il s'engage à ce que l'utilisateur du matériel en ait une parfaite connaissance et les respecte. Il déclare que l'utilisateur est parfaitement formé et qualifié pour son utilisation et qu'il est titulaire de tous les titres et autorisations nécessaires au maniement du matériel et, le cas échéant, à sa conduite.

6 - DEPANNAGES / REPARATIONS

Toute réclamation du locataire relative au matériel doit être formulée au plus tard dans les 24 heures à compter de sa mise à disposition.

En cas de dysfonctionnement du matériel, quel qu'il soit, au cours de la durée de la location, le locataire est tenu de cesser immédiatement d'utiliser le matériel, d'en aviser immédiatement le loueur par téléphone et de lui adresser une confirmation par télécopie ou par lettre recommandée AR sous 48 heures. Tout dépannage ou réparation est effectuée par le loueur ou par un prestataire mandaté par ses soins. Le locataire ne devra, sous aucun prétexte, essayer de réparer les machines et accessoires loués, sauf en cas d'accord écrit du loueur. Si la durée de réparation se prolonge ou si le dépannage s'avère impossible, le loueur procède à l'échange du matériel par son équivalent, sous réserve de disponibilité en stock.

Le loueur ne supporte que les frais de réparation ou de remplacement des pièces ayant subi une usure normale ou liés à l'existence d'un vice de conception ou de construction du matériel. Le locataire supporte les frais de dépannage et réparation dans tous les autres cas (usage anormal du matériel, défaut d'entretien, négligence ou faute du locataire, etc...). Le contrat est suspendu pendant la durée de la réparation en ce qui concerne le paiement du prix de la location mais reste en vigueur pour toutes les autres obligations.

7 - RÉPARATIONS ÉVENTUELLES DU MATÉRIEL RENDU

Le locataire doit restituer le matériel en bon état, compte tenu de l'usure normale inhérente à la durée de l'emploi, nettoyé et, le cas échéant, le plein de carburant fait. A défaut, les prestations de remise en état, de fourniture de carburant et de nettoyage sont facturées au locataire.

Un état du matériel sera effectué et dûment constaté au début et à la fin de la location. Toutes les pièces cassées ou détériorées durant la location seront remplacées ou réparées aux frais exclusifs du locataire. Le locataire devra au loueur, outre les pièces nécessaires et les frais de main d'œuvre facturés au temps passé à la réparation, une indemnité comprenant le temps d'immobilisation pour la remise en état du matériel, cette indemnité étant calculée sur la base du prix de location, et au prorata des journées d'immobilisation. Le locataire s'engage à payer le montant des réparations et de cette indemnité par chèque sur présentation de facture.

Le locataire reconnaît qu'en cas de reprise de matériel en son absence, il sera péuniairement tenu responsable de tous bris ou dommages de quelque nature que ce soit, constatés par le loueur ou son représentant et il s'engage à ne pas contester la facturation qui suivra. Cette clause est justifiée par le fait que le loueur ne peut attendre indéfiniment sur le chantier le retour du locataire.

8 - OBLIGATION DU LOCATAIRE

- a) - Le locataire usera du matériel loué en bon père de famille et suivant sa destination. Notamment
 - il respectera les règles de prescription d'hygiène relatives à l'usage et à l'occupation et sera seul responsable de leurs inobservances.
 - il prendra toutes mesures utiles pour préserver le matériel contre l'incendie, les dégâts des eaux, le vol, le gel, et tous les risques susceptibles d'atteindre le matériel.
 - il prendra en charge le nettoyage et l'entretien courant du matériel.
 - il informera le loueur de toutes anomalies qu'il constatera sur le matériel.
 - il ne déplacera, ni ne réparera, ni ne modifiera le matériel et, les équipements et les accessoires sans l'accord du loueur.

b) - Le locataire respectera la propriété du loueur sur le matériel.

- il n'enlèvera pas, sous peine de retrait immédiat du matériel, les différentes marques et signes distinctifs (Nom du loueur, N° de téléphone, adresse) qui figurent sur le matériel.
- il ne réalisera aucune opération de vente, consignation, nantissement, transport, prêt ou emprunt dont le matériel aurait à répondre.

Le locataire s'interdit pour quelque raison que ce soit, de céder le matériel loué, de le donner en gage ou de le sous-louer, de l'aliéner ou d'en disposer d'une façon quelconque, et s'oblige au cas où un tiers tenterait de faire valoir des droits sur le matériel loué, à en informer le loueur.

Le locataire sera tenu pour responsable de tout dommage qui pourrait résulter du défaut ou du retard d'information donnée au loueur.

9 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures de la location de matériel et/ou d'accessoires ou de consommables et/ou de frais supportés par le locataire sont payables au comptant à la réception de la facture, sauf en cas d'ouverture de compte, et sans escompte.

Faute de paiement à l'échéance d'un seul terme de loyer ou d'inobservation d'une seule clause des conditions de location, le présent contrat de location sera résilié de plein droit sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune formalité judiciaire huit jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse.

En cas de non paiement dans les délais contractuels, des pénalités de retard seront dues par le locataire. Ces pénalités seront calculées sur la base du taux d'intérêt légal majoré de 5 points. Toute difficulté de paiement constatée rendra exigible de plein droit toute facturation émise et non encore échue.

10 - DÉPÔT DE GARANTIE

A moins d'accord spécial et écrit, le locataire versera une somme d'argent définie dans les conditions particulières à titre de garantie du paiement de toutes sommes dues en raison de l'exécution du contrat. Elle sera restituée après encaissement de toutes les sommes dues au titre du contrat. Le versement de garantie ne pourra servir en aucun cas à une prolongation de la location, ni à solder le compte en cours.

11 - SOUS-LOCATION

Toute transmission des effets du présent contrat est formellement exclue, sauf accord contraire du loueur signifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

12 - ASSURANCES

Le locataire souscrira pendant toute la période et jusqu'à l'enlèvement du matériel, toutes les assurances nécessaires pour garantir son remplacement à neuf en cas de dommages ou dégradations, qu'elle qu'en soit la cause, survenus pendant la période de location.

La garde juridique et matérielle du matériel loué est transférée, avec toutes les conséquences de droit, au locataire pendant toute la durée du contrat de location. Durant la location, le locataire est responsable de tous les dommages directs et indirects (incendie, explosion, accident, dégâts de toutes natures, vol, etc...) liés à l'utilisation du matériel loué ou survenant durant la location, même par cas fortuit, et, donc, de tous dommages subis par le matériel et/ou causés par ce matériel aux tiers, tant en ce qui concerne les personnes que les biens. Le loueur ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable, à l'égard des tiers, des conséquences matérielles et/ou immatérielles.

Le locataire souscrira toutes les assurances nécessaires pour se garantir contre tous les risques et en particulier, contre sa responsabilité civile vis à vis des tiers ainsi que la perte ou le vol afin que le loueur ne puisse, en aucune façon, être inquiété ou recherché.

Le locataire renonce à tout recours contre le loueur pour les dommages susvisés.

Le locataire ne peut être tenu pour responsable des conséquences dommageables des vices cachés du matériel loué ou de l'usure non apparente rendant le matériel impropre à l'usage auquel il est destiné. Les pertes d'exploitation, directes et/ou indirectes, pour quelque raison que ce soit, ne sont jamais prises en charge par le loueur.

13 - SINISTRE

Le locataire avertira le loueur par lettre recommandée avec avis de réception sous quarante-huit heures en cas de sinistre, détérioration, disparition du matériel.

Il prendra toutes les mesures relatives à la survenance de ces circonstances. A défaut, le montant des loyers continuera à courir jusqu'à complète réparation.

14 - RESTITUTION DES MATÉRIELS

Le retour du matériel, dans les locaux du loueur, s'effectuera uniquement pendant les horaires d'ouverture.

Le locataire ne devra, sous aucun prétexte, laisser le matériel et accessoires loués dehors ou dans l'entrepôt sans avoir signalé au bureau son retour. En cas de non respect de cette clause, le locataire sera responsable des éventuels dégâts constatés après son départ et devra s'acquitter, le cas échéant, des frais de réparation et/ou de remplacement des machines.

En cas de non restitution par le locataire du matériel dans les quarante huit heures qui suivront le terme de la location, le loueur aura la possibilité, étant expressément autorisé par le locataire, de pénétrer sur les chantiers ou dans les locaux où se trouve le matériel pour procéder à leur enlèvement.

Tous les frais créés par cet enlèvement, de quelque nature et importance qu'ils soient, et notamment ceux nécessités par une éventuelle intervention d'un huissier de justice, seront à la charge du locataire.

Ce n'est que dans le cas d'une impossibilité matérielle de procéder à l'enlèvement du matériel que le loueur diligentera, devant Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Evreux, une procédure de référé dont l'ensemble des frais sera supporté par le locataire.

15 - CLAUSE RÉSOLUTOIRE

En cas de non respect d'une seule des conditions ci-dessus énumérées, le contrat de location sera immédiatement et de plein droit résilié quarante huit heures après mise en demeure, adressée au locataire par lettre recommandée restée sans effet, le loueur se réservant la possibilité de solliciter réparation du préjudice subi du fait de cette résiliation.

16 - REDRESSEMENT OU LIQUIDATION DE BIENS

En cas de redressement ou liquidation judiciaire, le présent contrat sera résilié de plein droit huit jours après une mise en demeure adressée à l'administrateur par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse. Le contrat produira ses effets si l'administrateur opte pour la continuation et règle impérativement les termes échus des loyers dès sa nomination.

Si le locataire a conclu deux ou plusieurs contrats avec le loueur, il y aura indivisibilité entre tous ces contrats, de telle sorte que la résiliation de l'un d'eux entraînera de plein droit celle des autres, si bon semble au loueur.

17 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Toutes les prestations conclues par le loueur sont soumises à la loi française. Tout litige dans l'exécution du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de l'Evreux.

TARIF LOCATION AEROTHERME



AEROTHERME EN 380 V

Puissance : 6.450/12.900 Kcal/h - 7,5/15 Kw
Débit d'air : 1.300 m³/h
Ampérage : 21,6 Amp.
Poids : 15,5 kg
Longueur : 350 mm
Largeur : 440 mm
Hauteur : 600 mm
Accessoire : rallonge 380V

TARIFS	
1 à 7 JOURS	18 € / jour
8 à 30 JOURS	15 € / jour
+ de 30 JOURS	11 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	100 €



AEROTHERME EN 220 V

Puissance : 1.5-3kW
Débit d'air : 400 m³/h
Ampérage: 13A.
Poids: 6 kg
Longueur: 255mm
Largeur: 260 mm
Hauteur: 410 mm

TARIFS	
1 à 7 JOURS	14 € / jour
8 à 30 JOURS	11 € / jour
+ de 30 JOURS	9 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	50 €



EXTRACTEUR D'AIR AVEC UNE GAINÉ

Tension : 230 V,
Fréquence : 50 Hz
Débit d'air : 3400 m3/heure
Phase : Simple
Moteur électrique : 75 Kw
Courant (ampères) : 4.2A
Taille : Ø 12 (305 mm)
Poids : 14,75 kg
Taille : 533 mm
Longueur : 432 mm
Largeur : 355 mm

TARIFS	
1 à 7 JOURS	28 € / jour
8 à 30 JOURS	23 € / jour
+ de 30 JOURS	17 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	250 €

TARIF LOCATION ASPIRATEUR



ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE MP 2400-N + col de cygne + tuyau

Puissance électrique :	16 A
Moteurs :	2 moteurs de 1200 W
Dépression orifice fermé :	2400 mm/CE
Dépression orifice ouvert :	430 m ³ /H
Surface filtre polyester :	62 dm ²
Cuve plastique anti-chocs :	62 litres
Chassis 4 roues :	2 GR + 2 pivotantes
Accessoires standard :	Diamètre 40
Poids :	35 kgs
Dimension (H x l x L) :	90 x 47 x 60

TARIFS	
1 à 7 JOURS	17 € / jour
8 à 30 JOURS	14 € / jour
+ de 30 JOURS	10 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	100 €



ASPIRATEUR INDUSTRIEL+ Col de cygne + 5 ml de tuyau

Tension:	230 volts
3 moteurs monophasés de 1200 W chacun	
Dépression :	2300 mm/CE
Débit d'air m ³ /h:	600 m ³ /H
Surface filtrante:	20 000 cm ²
Capacité du bac :	60 litres
Dimensions en cm:	150x58x60
Poids:	70 kg
Niveau sonore:	78 db
En cas de détérioration ou contamination : 1 Filtre sera facturé	

TARIFS	
1 à 7 JOURS	36 € / jour
8 à 30 JOURS	29 € / jour
+ de 30 JOURS	22 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	430 €

TARIF LOCATION GROUPE ELECTROGENE



GROUPE ELECTROGENE 220 V

Marque moteur : Honda
 Type moteur : GX 390
 Autonomie: 2.7 h
 Puissance max W : 6000, (7,5 Kva)
 Courant : 26A
 Niveau sonore LWA : 97
 Dimensions L x l x h en cm : 77,5 x 56 x 59
 Poids en kg (sans carburant) : 79 kg
 Capacité du réservoir de carburant en L : 6,5
 Equipé d'un arrêt coup de poing

TARIFS	
1 à 7 JOURS	26 € / jour
8 à 30 JOURS	21 € / jour
+ de 30 JOURS	16 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	600 €



GROUPE ELECTROGENE 380 V

Marque moteur : Honda
 Type moteur : GX 620
 Autonomie: 5.9 h
 Puissance max W : 10000
 Puissance max VA : 12500
 Niveau sonore LWA : 99
 Sécurité huile : Arrêt moteur sur niveau bas huile
 Longueur x Largeur x Hauteur : 87 cm x 57 cm x 75 cm
 Poids : 151 kg

TARIFS	
1 à 7 JOURS	57 € / jour
8 à 30 JOURS	46 € / jour
+ de 30 JOURS	34 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	850 €

TARIF LOCATION MALAXEUR



MALAXEUR AXE VERTICAL 100 LF

Moteur en 400 volts de 2 CV
45 tours mn.
Capacité utile : 75 l
Longueur : 750 mm
Largeur : 650 mm
Hauteur : de 880 à 1230 mm
Poids : 80 kg
Dimensions de la cuve : hauteur 460 mm Ø 600 mm

TARIFS	
1 à 7 JOURS	28 € / jour
8 à 30 JOURS	23 € / jour
+ de 30 JOURS	17 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	500 €



MALAXEUR AXE VERTICAL

Moteur triphasé de 7,5 CV
Volume utile : de 125 à 180 l
Longueur : 1000 mm
Largeur : 1150 mm
Hauteur : 1150 mm
Poids : 200 kg
Vitesse de rotation des pales : 45 t/mn

TARIFS	
1 à 7 JOURS	43 € / jour
8 à 30 JOURS	34 € / jour
+ de 30 JOURS	26 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	800 €



MELANGEUR

Puissance : 1100 W
Tension : 220 volts
Vitesse de rotation : 0-300
Poids : 5 kg
Capacité de mélange conseillée : 30 litres

TARIFS	
1 à 7 JOURS	13 € / jour
8 à 30 JOURS	10 € / jour
+ de 30 JOURS	8 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	50 €

**TARIF LOCATION MONOBROSSE/PONCEUSE DE SOL 3
PLATEAUX/GRIGNOTEUSE**



MONOBROSSE

Tension : 220-240 Volts
Vitesse de rotation : 140 tr/min.
Poids : 38 kgs

TARIFS HORS CONSOMMABLES	
1 à 7 JOURS	23 € / jour
8 à 30 JOURS	19 € / jour
+ de 30 JOURS	14 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	270 €



PONCEUSE DE SOL 3 PLATEAUX

Tension : 400 volts
Puissance : 5500 watts
Largeur de travail : 510 mm
Ø des plateaux : 230 mm
Dimensions en mm : 1700 x 530 x 960
Pression de ponçage : 100 kg
Vitesse de rotation : 800 t/mn
Capacité du réservoir : 40 l
Poids : 150 kg
Accessoires : 9 Platines avec segments diamantés

TARIFS HORS CONSOMMABLES	
1 à 7 JOURS	107 € / jour
8 à 30 JOURS	86 € / jour
+ de 30 JOURS	65 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	1500 €



GRIGNOTEUSE BORDUREUSE

Largeur de travail : Ø 150 mm
Performance : jusqu'à 10 m²/h
Puissance : 1,5 kW
Alimentation électrique : 230 V, 50 Hz, fusible de 16 A
Poids : 7 kg

TARIFS HORS CONSOMMABLES	
1 à 7 JOURS	28 € / jour
8 à 30 JOURS	23 € / jour
+ de 30 JOURS	17 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	800 €
<u>CONSOMMABLE :</u> Recharge forfaitaire 35 molettes pointe carbure 15 pointes de Tungstène	235 € la recharge

TARIF LOCATION RABOTS



RABOT MANUEL AVEC MOLETTES

Pour les petites surfaces métalliques, en pierre, béton ou tout autre matériaux de construction.

Pour un décapage, rabotage ou nettoyage à l'horizontale ou verticale

Largeur de travail : 110 mm
Puissance : 860 watts
Poids avec molettes : 8 kg
Tension : 230 volts
Système de réglage pour descente du tambour
Sortie pour branchement d'un aspirateur

TARIFS	
1 à 7 JOURS	53 € / jour
8 à 30 JOURS	43 € / jour
+ de 30 JOURS	32 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	150 €



RABOT EN 220 V AVEC MOLETTES

Largeur de travail : 200 mm, Performance: jusqu'à 60 m²/h

Prise d'aspiration pour branchement d'un aspirateur
Puissance : 1,85 kW
Alimentation électrique : 230 V, 50 Hz, fusible 16 A
Poids : 55 kg

TARIFS HORS CONSOMMABLES	
1 à 7 JOURS	71 € / jour
8 à 30 JOURS	57 € / jour
+ de 30 JOURS	43 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	300 €
<u>CONSOMMABLE</u> : Recharge forfaitaire molettes tôles pour effacer le marquage	150 € la recharge



RABOT EN 380 V AVEC MOLETTES

Largeur de travail : 250 mm, Performance: jusqu'à 80 m²/h
Prise d'aspiration pour branchement d'un aspirateur
Puissance : 4,00 kW
Alimentation électrique : 400 V, 50 Hz, fusible 16 A CEE
Poids : 122 kg

TARIFS HORS CONSOMMABLES	
1 à 7 JOURS	142 € / jour
8 à 30 JOURS	114 € / jour
+ de 30 JOURS	86 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	850 €

TARIF LOCATION RAINUREUSE/SCIE DE SOL/MULTISCIE



RAINUREUSE A BETON

Puissance : 2400 W
Puissance restituée : 1600 W
Ø disque : 230 mm
Ø alésage : M 14
Tours à vide/min : 6600
Profondeur de coupe/rainurage : 20-65 mm
Largeur de rainurage : 5-40 mm maxi
Poids : 10 kg avec disques

TARIFS HORS CONSOMMABLES

1 à 7 JOURS	13 € / jour
8 à 30 JOURS	11 € / jour
+ de 30 JOURS	8 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	400 €



SCIE DE SOL

Puissance du moteur—kW: 4.0
Diamètre de la broche—mm : 25.4
Diam. maxi disque—mm : 350
Prof. Maxi de coupe—mm : 120
Réservoir d'eau—litres : 30
Dimensions (L x l x h) - mm : 1110 x 590 x 940
Poids : 90 kg
Niveau de pression acoustique—(Lpa) : 75
Niveau de puissance acoustique—(Lwa) : 99

TARIFS HORS CONSOMMABLES

1 à 7 JOURS	28 € / jour
8 à 30 JOURS	23 € / jour
+ de 30 JOURS	17 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	300 €



MULTI SCIES / ASPIRATEUR

Utilisation : Dépose de revêtement scellé.
Décaissement béton.
Créer et décaper des joints.
Fragiliser les sols en vue de les retirer.
Créer un anti-dérapant dans les stabulations.

Largeur de travail : 320 mm
Alimentation : 400V / 50 Hz / 32 A
Puissance : 11 KW
Poids : 330 Kg
Vitesse de rotation : 2500 t/m
Nombres de lames : 24
Sciage : jusqu'à 1,5 cm
Avancement : avant et arrière réglable et hydraulique

TARIFS HORS CONSOMMABLES

1 à 7 JOURS	249 € / jour
8 à 30 JOURS	200 € / jour
+ de 30 JOURS	151 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	2000 €

TARIF LOCATION SURFACEUSE



SURFACEUSE G 13YC

Puissance : 1500 W
Puissance restituée : 970 W
Ø du disque : 125 mm
Filetage : M 14
Tours à vide / mins : 10000
Poids : 2 kg
Longueur : 294 mm

TARIFS HORS CONSOMMABLES

1 à 7 JOURS	10 € / jour
8 à 30 JOURS	8 € / jour
+ de 30 JOURS	6 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	40 €



SURFACEUSE à MAIN 220V

Puissance : 2500 W
Puissance restituée : 1680 W
Ø du disque diamant : **125 mm ou 175 mm**
Filetage : M 14
Tours à vide / min.: 6600
Poids : 5 kg
Longueur : 478 mm

TARIFS HORS CONSOMMABLES

1 à 7 JOURS	10 € / jour
8 à 30 JOURS	8 € / jour
+ de 30 JOURS	6 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	40 €



SURFACEUSE DE SOL 380V

Largeur de travail : Ø 250 mm
Vitesse de rotation : 2.000 min.⁻¹
Puissance nominale : 5,5 Kw
Alimentation électrique : 400 V, 50 Hz, fusible de 16 A CEE
Poids : 104 kg

TARIFS HORS CONSOMMABLES

1 à 7 JOURS	43 € / jour
8 à 30 JOURS	34 € / jour
+ de 30 JOURS	26 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	800 €

TARIF LOCATION DIVERS



DECOLLEUSE DE REVETEMENT USAGE

Utilisation : Décollement de moquette et de carrelages collés, de revêtement en linoléum, en caoutchouc et en PVC.
Puissance moteur : 750 watt
Largeur d'intervention : 254 mm
Poids : 37 kg
Branchement réseau : 230 V

TARIFS HORS CONSOMMABLES	
1 à 7 JOURS	39 € / jour
8 à 30 JOURS	31 € / jour
+ de 30 JOURS	24 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	300 €



BALAYEUSE MANUELLE

Rendement : 1750 m²/h
Largeur brosse centrale : 490 mm
Largeur totale de balayage : 670 mm
Capacité du bac à déchets : 30 l
Dimensions machine : 130x92x92
Poids machine nue : 24 kg

TARIFS	
1 à 7 JOURS	14 € / jour
8 à 30 JOURS	11 € / jour
+ de 30 JOURS	9 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	250 €



PROJETEUSE DE QUARTZ

Moteur : 230 volts
Puissance : 1100 W
Poids : 35 kg
avec une capacité de : 108 m³/h.
Longueur du flexible : 1 500 mm.
Capacité du réservoir : 25 à 30 kg.
Débit d'air réglable par variateur

TARIFS	
1 à 7 JOURS	37 € / jour
8 à 30 JOURS	30 € / jour
+ de 30 JOURS	22 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	420 €

TARIF LOCATION DIVERS SUITE



MARTEAU PERFORATEUR H 45MR + 2 pointroles

Puissance : 950 watt
Puissance : 12,5 joules
Poids net : 6 kg
Longueur : 454 mm

TARIFS HORS CONSOMMABLES

1 à 7 JOURS	16 € / jour
8 à 30 JOURS	13 € / jour
+ de 30 JOURS	9 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	100 €



HELICOPTERE DE SOL

Tension : 430 volts
Poids : 65 kg
Vitesse de rotation : 72 et 145 tr/mn
Moteur totalement isolé, ne craignant pas la poussière
Châssis en fonte
Changement rapide des plateaux
Accessoires : (PALES PVC Ø 900)
Talocheuse pour mortier de résine
Système d'aspiration

TARIFS HORS CONSOMMABLES

1 à 7 JOURS	36 € / jour
8 à 30 JOURS	29 € / jour
+ de 30 JOURS	22 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	700 €



PONCEUSE EXCENTRIQUE SV 13YA + 2 disques

Puissance : 230 W
Tours à vide / min. : 10000
Vitesse sans charge : 7000—12000 min.⁻¹
Poids : 1,4 kg
Dimension du coussinet (Diamètre externe) : 125 mm
Dimension du papier de verre (Diamètre externe):125 mm

TARIFS HORS CONSOMMABLES

1 à 7 JOURS	10 € / jour
8 à 30 JOURS	8 € / jour
+ de 30 JOURS	6 € / jour
DEPOT DE GARANTIE	40 €

CONSOMMABLES

CONSOMMABLES	PRIX H.T/unité
Extracteur d'air - page 4 Gaine jaune souple jetable Ø 304 longueur 6 m	250 €
Aspirateur - page 5 Tuyau Col de cygne Strip 500 mm En cas de détérioration ou contamination : un filtre	5 € le ml 180 € 32 € 285€ l'unité
Groupe électrogène - page 6 Essence sans plomb 95	Au cours du jour
Mélangeur - page 7 Turbine 120 mm	22 €
Mélangeur- page 7 Turbine 140 mm	30 €
Monobrosse - page 8 Meule carbure Ø 130 (X5) Pad décapage Noir Disque abrasif Ø 400 La recharge de 5 segments diamant épaisseur 12mm Mm d'usure des 5 segments diamant épaisseur 12mm	90 € les 5 10 € 15 € 357 € 36 €
Ponceuse de sol 3 plateaux - page 8 9 platines avec segments diamantés épaisseur 12mm Par mm d'usure	643 € (64 € l'unité) 110 €
Grignoteuse Bordureuse - page 8 Jeu de 35 molettes pointe carbure 15 pointes de Tungstène	235 € le jeu
Rabot manuel - page 9 Jeu de 96 molettes pointe carbure 15 pointes de Tungstène + Jeu de 108 rondelles + 6 axes + Tambour	559 € la recharge

CONSOMMABLES	PRIX H.T/unité
Rabot 220V - page 9 Tambour nu (X1) 133 € Rondelle (X126) 18 € les 126 rondelles Molettes 6 branches (68unités) 140 € les 68 unités Axes (X4) 20 € les 4 axes Jeu de 68 molettes pointe carbure 6 pointes de Tungstène + jeu de 126 rondelles + 4 axes + Tambour 311 € la recharge Recharge forfaitaire 100 molettes tôles pour effacer le marquage 160 € la recharge	
Rabot 380V - page 9 Tambour nu (X1) 337 € Rondelle (X280) 40 € les 280 rondelles Molettes 8 branches (96 unités) 272 € les 96 unités Axes (X6) 30 € les 6 axes Jeu de 96 molettes pointe carbure 8 pointes de Tungstène + jeu de 280 rondelles + 6 axes + Tambour 679 € la recharge	
Rainureuse à béton - page 10 Disque diamant Ø 230 108 € l'unité Disque diamant Ø 230 (X2) 200 € l'unité	
Scie de sol - page 10 Par mm d'usure du disque diamanté Ø 350 35 € l'unité Disque diamant Ø 350 261 € l'unité	
Multi scie - page 10 Par mm d'usure du disque diamanté 350 € l'unité La recharge 3000 € l'unité	
Surfaceuse G13YC 125mm - page 11 Le disque diamant double piste Ø 125 90 € l'unité Par mm d'usure du disque diamanté 30 € l'unité	
Surfaceuse à main 175mm 220V - page 11 Le disque diamant double piste Ø 175 105 € l'unité Par mm d'usure du disque diamanté Ø 175 40 € l'unité	
Surfaceuse de sol 380V - page 11 Par mm d'usure du disque diamanté Ø 250 77 € l'unité La recharge Ø 250 463 € l'unité	
Décolleuse de revêtement usagé - page 12 Lame de rechange 145x100x1.6 (spécial linoléum) 25 € l'unité Lame de rechange 254x76x1.6 (spécial linoléum, sols caoutchouc...) 36 € l'unité Lame dentée de rechange 145x100x1.6 spécial revêtement à dos en feutre/ non tissé 29.50 € l'unité	
Marteau perforateur H45MR - page 13 Pointrole 26.94 € l'unité	
Pour tous les autres consommables	Nous consulter



ZI les Diguets - 27460 ALIZAY
TEL: 02 35 91 00 37 FAX : 02 35 91 07 38
SITE : www.locapplic.fr

--	--